

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_239 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA FONCTION DE FACILITATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DU PROJET CANTEPAU DEMAIN

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :

Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_239 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA FONCTION DE FACILITATEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DU PROJET CANTEPAU DEMAIN

Pilote : Urbanisme

Madame Naïma MARENGO, rapporteur,

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a intégré une partie du quartier de Cantepau, d'une surface de 17 hectares, comprenant une majorité de logements sociaux locatifs et une grande concentration d'équipements publics, parmi les quartiers politique de la ville (QPV) et au sein du dispositif du contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020.

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a retenu le quartier prioritaire de Cantepau dans le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre de quartier d'intérêt régional.

Le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a approuvé le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement du quartier de Cantepau, engageant le programme d'études préalables nécessaires à l'état des lieux complet du quartier et à la définition d'un projet de transformation intégrant toutes les dimensions de la vie du quartier.

Le Conseil communautaire du 2 juillet 2019 a approuvé :

- le projet Cantepau Demain et son programme d'interventions 2019-2025, pour un investissement total inscrit dans la convention estimé à 45,2 Millions € HT,
- la participation financière de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à la réalisation pluriannuelle du projet Cantepau demain 2019-2025 dont le montant total HT est estimé à 4, 426 Millions € HT,
- le projet de convention pluriannuelle 2019-2025 qui engage l'ensemble des partenaires du projet pour le renouvellement du quartier de Cantepau, et comportant les objectifs fixés en matière d'insertion, quantitatifs et qualitatifs.

Le Conseil communautaire du 29 septembre 2020 a approuvé la convention de mutualisation de la fonction de facilitateur de clause pour la mise en œuvre des clauses sociales du projet Cantepau Demain, valable un an, avec reconduction formelle après évaluation. Cette convention définit la fonction de facilitateur, assurée par le service insertion de la communauté d'agglomération pour toutes les opérations du projet Cantepau Demain tous maîtres d'ouvrage confondus, et fixe les modalités organisationnelles du dispositif insertion ANRU et les engagements de chaque partie.

Sur la première année de fonctionnement, des procédures, des modalités de coordination et des outils de suivi spécifiques ont été mis en place puis améliorés. Le dispositif fonctionne aujourd'hui de manière fluide et transparente.

Sur les 3 131 heures d'insertion réalisées à ce jour sur 3 des 27 opérations ANRU, 22 personnes ont été positionnées en contrat d'insertion. Parmi elles, 19 habitent sur un quartier politique de la ville albigeois (86%), 2 sont des femmes (9%), 5 sont des jeunes (22%) et une personne est en parcours qualifiant en apprentissage.

Sur cette première année d'expérimentation, les objectifs de l'ANRU sont presque tous atteints, à l'exception de l'objectif en matière de parcours qualifiants, plus difficile à réaliser en raison du manque de projection des publics dans le secteur bâtiment et travaux publics à long terme. Un travail plus fin de communication et de pédagogie est à mener sur ce volet, en partenariat avec les chambres de métiers concernées.

Compte tenu du bilan positif de la première année de fonctionnement du dispositif insertion ANRU et compte tenu du volume d'opérations dont le démarrage est prévu en 2022, il apparaît opportun de poursuivre la dynamique instaurée sur l'année 2021.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU le contrat de ville de l'Albigeois 2015-2020,

VU la convention partenariale et pluriannuelle 2019-2025 de renouvellement urbain du quartier prioritaire d'intérêt régional de Cantepau et les prérogatives de l'ANRU en matière de clauses sociales d'insertion,

VU la convention de mutualisation de la fonction de facilitatrice pour la mise en oeuvre des clauses sociales du projet Cantepau Demain, ci-annexée,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le bilan 2021 du dispositif insertion spécifique au projet ANRU,

APPROUVE la mutualisation de la fonction de facilitateur de clauses sociales, assurée à ce jour par le service insertion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et sa reconduction,

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

 SLO

ID : 081-248100737-20211214-DEL2021_239-DE

APPROUVE la reconduction de la convention ci-annexée définissant les modalités de collaboration et les engagements des maîtres d'ouvrage sur la fonction de facilitateur de clauses sociales avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY